

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 089-218901882-20230209-2023\_06-DE



| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| • en exercice         | 10 |
| • présents            | 9  |
| • votants             | 9  |
| • absents             | 1  |
| • exclus              | 0  |

De la commune GIROLLES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

TRAVAUX DE VOIRIE  
2023 : MAITRISE  
D'OUVRAGE  
DELEGUEE A LA  
CCAVM

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS, Corinne GUILLAUD

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents ~~et~~ excusés : MM.

Marie SEILLER

Un scrutin a eu lieu,  
Mme GUILLAUD Corinne

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Vu le projet de travaux de voirie,

Vu le projet de signalisation routière,

Vu le projet de travaux d'entretien des dépendances

Considérant qu'il est nécessaire pour la réalisation de ces travaux de passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Vu les projets de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Girolles et la CCAVM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou

représentés :

-Autorise le Maire à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Girolles et la CCAVM pour la réalisation des travaux de voirie, de signalisation routière et de travaux d'entretien des dépendances.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 février 2023.

Fait à GIROLLES, le 22 février 2023

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Camp", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 089-218901882-20230209-2023\_06-DE

